SÉANCE ORDINAIRE 11 AVRIL 2012

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 11 avril 2012, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon (Lac-Etchemin) **Gilles Gaudet** (Sainte-Aurélie) **Martine Boulet** (Saint-Benjamin) **Adélard Couture** (Saint-Camille) **Denis Beaulieu** (Sainte-Justine) Suzanne C. Guenette (Saint-Louis) René Leclerc (Saint-Luc) Marielle Lemieux (Saint-Magloire) Richard Couët (Saint-Prosper)

Rock Carrier (représentant de Sainte-Rose-de-Watford)

Denis Boutin (Sainte-Sabine) **Jean Paradis** (Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur Hector Provençal, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétairetrésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2012-04-01 2.0 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2012, et suivi.
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 28 mars 2012 : dépôt.
- 5.0 Rapport des vérificateurs et présentation des états financiers 2011.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).
- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :
 - 7.1 Article 59 : résolutions des municipalités : suivi.
 - 7.2 Article 59 : résolution d'acceptation de l'Orientation préliminaire de la CPTAQ.
 - 7.3 Certificat de conformité pour divers règlements, Municipalité de Saint-Prosper.
 - 7.4 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Prosper auprès du MDDEP (certificat d'autorisation, projet de développement); autres dossiers municipaux semblables, s'il y a lieu.
- 8.0 Dossiers du pacte rural (s'il y a lieu).

9.0 Affaires courantes :

- 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
- 9.2 Autorisation de signature de *l'Entente de développement culturel* avec le MCCCF.
- 9.3 Parc régional du Massif du Sud : résolutions relatives à la gestion des baux sur les terres du domaine de l'État.
- 9.4 Technicien en prévention incendie : résolution des municipalités concernées (suivi).
- 9.5 Demandes de contribution.
- 9.6 Politique de santé et sécurité au travail.
- 10.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques.
- 11.0 Administration:
 - 11.1 Listes des comptes à payer.
 - 11.2 État des encaissements et déboursés.
- 12.0 Correspondance et communications.
- 13.0 Varia (ouvert).
 - 13.1 Motion de félicitations CSSSE.
- 14.0 Période de questions.
- 15.0 Clôture de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2012, ET SUIVI</u> :

2012-04-02

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procèsverbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2012 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 <u>COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 MARS</u> 2012 : DÉPÔT :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 <u>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET PRÉSENTATION DES</u> <u>ÉTATS FINANCIERS 2011</u>:

Monsieur Gilbert Plante, de la firme Blanchette Vachon et Associés, dépose et procède à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011. Copie de ce rapport est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

2012-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon et Associés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, soit autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD (S'IL Y A LIEU):

Le directeur général fait un bref rappel de la tenue de l'Assemblée générale annuelle du CLD le 18 avril à Sainte-Aurélie.

Quant à l'activité du samedi 5 mai prochain (Lac-à-l'Épaule), le directeur général fait part qu'il a tenu, en compagnie du directeur du CLD, une rencontre avec la personne qui agira comme animateur principal de cette activité. Le CLD prépare actuellement des documents relatifs au portrait socio-économique des Etchemins qui seront transmis à l'intention des participants.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TER-**RITOIRE**:

7.1 Article 59 : résolutions des municipalités : suivi :

Nos informations sont à l'effet que tous les conseils municipaux ont présentement adopté la résolution d'acceptation de l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

7.2 Article 59 : résolution d'acceptation de l'Orientation préliminaire de la **CPTAQ**:

2012-04-04

Article 59: Avis de la MRC des Etchemins à l'égard de l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ):

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté le 12 janvier 2011, une résolution signifiant à la CPTAQ son intention de déposer une demande d'autorisation à portée collective pour les 2 volets de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une entente et ce en collaboration avec les fonctionnaires des 2 Fédérations régionales de l'UPA concernées;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est intervenue à la suite de 3 rencontres de négociations, tenues les 18 mai, 7 juin et 30 août 2011; auxquelles rencontres ont participé les représentants des Fédérations de l'UPA (Beauce et Lévis-Bellechasse), les commissaires et fonctionnaires de la CPTAQ ainsi que des membres du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a transmis le 13 mars dernier une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation préliminaire est conforme à l'entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS ET RÉSOLU

QU'après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective, le Conseil des maires de la MRC des Etchemins estime qu'elle reflète l'ensemble des pourparlers et de l'entente négociée;

QUE le Conseil des maires signifie son acceptation auprès de la CPTAQ à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.3 <u>Certificat de conformité pour divers règlements, Municipalité de Saint-Prosper</u> :

2012-04-05

<u>Certificat de conformité relatif aux règlements nos 02-2012, 03-2012, 04-2012, 05-2012 et 06-2012 de la Municipalité de Saint-Prosper</u> :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 2 avril 2012, les règlements nos 02-2012, 03-2012, 04-2012, 05-2012 et 06-2012;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif à l'administration des permis et certificats, du règlement de zonage, du règlement de lotissement et du règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements modifient certaines dispositions concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation (suite à une décision de la CPTAQ); corrigent et adaptent certains articles présentant des difficultés d'application; et enfin, assurent la concordance avec le nouveau règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 02-2012, 03-2012, 04-2012, 05-2012 et 06-2012 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.4 <u>Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Prosper auprès du MDDEP (certificat d'autorisation, projet de développement); autres dossiers municipaux semblables, s'il y a lieu :</u>

2012-04-06

Appui à la résolution no 12-04-094 de la Municipalité de Saint-Prosper relative à l'émission de certificats d'autorisation par le MDDEP :

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution no 12-04-094 adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE les précisions apportées par cette résolution no 12-04-094 démontrent que la Municipalité de Saint-Prosper risque de subir d'importants préjudices dans le cadre de la réalisation de deux (2) projets résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme avoir répondu à toutes les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et que cette affirmation de la Municipalité n'a pas été contestée par le MDDEP;

CONSIDÉRANT QU'il apparait que le retard à émettre les certificats d'autorisation pour ces projets n'ont aucun lien direct avec ces projets spécifiques et leurs exigences;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper n'a pu obtenir de réponse claire quant au délai d'émission de ces certificats, et qu'une telle incertitude créée auprès de cette municipalité du territoire de notre MRC apparait injustifiée et même abusive de la part de l'ensemble du Conseil des maires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie la résolution no 12-04-094 de la Municipalité de Saint-Prosper relative à l'émission de certificats d'autorisation par le MDDEP en regard de projets de développement résidentiels;

QUE le Conseil des maires appuie les démarches présentement effectuées à ce sujet par la Municipalité de Saint-Prosper auprès du ministre du MDDEP, du député de Beauce-Sud et ministre de la Sécurité publique, monsieur Robert Dutil, ainsi qu'auprès de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2012-04-07

Résolution relative aux difficultés rencontrées lors de demandes de certificats d'autorisations ou autres transactions auprès du bureau régional de la Chaudière-Appalaches du MDDEP :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper a déposé à la présente séance l'état d'un dossier spécifique relatif à la difficulté d'obtenir les certificats de d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant deux (2) projets de développement sur son territoire, et que les informations apportées par cette municipalité ont conduit à une intervention d'appui du Conseil des maires compte tenu du caractère inexplicable des délais connus dans ce dossier et l'absence d'information sur les délais à venir;

CONSIDÉRANT QUE d'autres maires de municipalités de la MRC ont exprimé, séance tenante, leur insatisfaction suite à diverses problématiques connues par leur municipalité dans le cadre de leurs transactions avec ce même ministère;

CONSIDÉRANT QUE lors de rencontres régionales tenues par les élus et les officiers municipaux à l'échelle de la région Chaudière-Appalaches, l'insatisfaction face à la lourdeur des transactions avec les officiers du bureau régional du MDDEP est régulièrement et clairement exprimée;

CONSIDÉRANT QUE les élus et les officiers municipaux ayant à transiger avec les officiers du bureau du MDDEP pour la région de la Chaudière-Appalaches déplorent de façon particulière que les relations MDDEP / municipalités n'ont rien de ce qui devrait plutôt être une relation de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient ainsi pouvoir considérer le bureau régional du MDDEP comme un lieu de soutien aux activités municipales déjà très complexes compte tenu du large ensemble de réglementation, de normes et d'un environnement externe à travers lesquels les ressources du MDDEP, par leurs champs de compétence, devraient plutôt agir comme ressources privilégiées pour le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'état de situation déplorée par les membres du Conseil des maires de la MRC des Etchemins en regard des relations entre le bureau régional de la Chaudière-Appalaches du MDDEP et le monde municipal qui n'ont rien d'une relation de partenariat à laquelle le milieu serait en droit de s'attendre, soit portée à l'attention des instances suivantes afin que les interventions appropriées soient rapidement effectuées dans cette vision de partenariat :

- 1. Au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- 2. Au ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- 3. Aux députés des comtés de Beauce-Sud et de Bellechasse;

ET QUE copie de la présente résolution soit aussi transmise au Cabinet du Premier ministre du Québec dans le cadre d'un objectif maintes fois répété par le gouvernement d'une occupation dynamique des régions, laquelle ne peut se réaliser concrètement sans un réel partenariat entre le monde municipal et les instances gouvernementales régionales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL (S'IL Y A LIEU):

Aucun nouveau dossier n'est présenté.

9.0 <u>AFFAIRES COURANTES</u>:

9.1 <u>Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions</u>:

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

9.2 <u>Autorisation de signature de l'Entente de développement culturel avec le MCCCF</u>:

2012-04-08 Entente de développement culturel, autorisation de signatures :

CONSIDÉRANT QUE madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a confirmé l'acceptation de la demande formulée par la MRC des Etchemins dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser ce partenariat, il y a lieu de conclure une convention entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins l'*Entente* à conclure entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la MRC des Etchemins, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3 <u>Parc régional du Massif du Sud : résolutions relatives à la gestion des baux sur les terres du domaine de l'État :</u>

Résolution concernant la délégation de la gestion des droits fonciers relatives aux éoliennes dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud :

2012-04-09

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et Les Etchemins ont signé avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune une entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Massif du Sud le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente les MRC bénéficient de tous les revenus provenant de la gestion et de la mise en valeur des terres du domaine de l'État situées dans la zone de récréation principale et sur certains sites ponctuels du parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un parc éolien est compatible avec les activités et la vocation du parc régional du Massif du sud;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État adopté par le décret n° 928-2005 et modifié par les décrets n° 647-2007 et n° 1177-2009 permet au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'autoriser une MRC qui a conclu une entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État à gérer les dispositions du Programme sur ces terres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14.18 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) toute municipalité à qui a été déléguée une compétence peut, si elle y est autorisée par le délégant et aux conditions qu'il détermine, la subdéléguer, en tout ou en partie, à une personne morale de droit public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'être autorisée à gérer les dispositions du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État sur les terres qui ont fait l'objet d'une entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Massif du Sud le 31 mars 2009;

QUE la MRC des Etchemins demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune que cette autorisation soit effective à compter de la date de la signature de l'entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Massif du Sud, soit le 31 mars 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Résolution concernant les droits fonciers de la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud :

2012-04-10

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont formulé une demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir la gestion des terres du domaine de l'état situées dans le Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adhéré à une entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État du Parc régional du Massif du Sud, pour sa zone dite intensive, et qu'elle en a accepté les termes et conditions aux termes d'une résolution de son conseil en date du 25 février 2009, portant le numéro 2009-02-17;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a adhéré à l'Entente et qu'elle en a accepté les termes et conditions aux termes d'une résolution de son conseil en date du 18 février 2009, portant le numéro C.M. 063-09;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la gestion des baux affectant les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud, la MRC de Bellechasse a délégué son pouvoir de gestion des baux affectant les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud aux termes d'une résolution de conseil en date du 19 octobre 2011 et portant le numéro C.M. 209-11;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a accepté et agit depuis le 19 octobre 2011 en tant que mandataire de la MRC de Bellechasse pour la gestion des baux affectant les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c., est le bénéficiaire d'une réserve de superficie sur un terrain d'une superficie approximative de 3342,2 hectares accordée par la MRC des Etchemins, agissant en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, le 1^{er} décembre 2011 pour l'implantation d'un parc éolien, y compris les installations de transmission ainsi qu'un poste de transformation;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'approuver, de ratifier et de confirmer l'émission de la Réserve par la MRC des Etchemins agissant en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, en faveur de EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c. en date du 1^{er} décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE qu'il y aurait lieu d'approuver, de ratifier et de confirmer (i) le bail de mâts de mesure de vent, intervenu entre la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, et Développement EDF EN Canada inc., le 13 février 2012 (numéro de dossier 310004), et (ii) le bail de mâts de mesure de vent, intervenu entre la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, et Développement EDF EN Canada inc., le 13 février 2012 (numéro de dossier 310005);

CONSIDÉRANT QUE qu'il y aurait lieu d'autoriser la MRC des Etchemins, agissant en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, d'émettre tous les baux pouvant affecter les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud et décrits à l'Annexe III de l'Entente, incluant l'entente de location de terrain du domaine de l'état et autres droits immobiliers pour un poste de transformation de l'énergie, ainsi que tous les baux et toutes les servitudes nécessaires pour le réseau collecteur, les mâts de mesure de vent, les installations éoliennes et de transmission, le bâtiment d'opération et de maintenance et les câbles à fibres optiques, qui seront signés en faveur d'EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la MRC des Etchemins accepte la Délégation de la gestion des baux de la part de la MRC de Bellechasse aux termes de la résolution de cette dernière portant le numéro C.M. 209-11;

QU'en vertu de cette Délégation, la MRC des Etchemins est seule autorisée à signer, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, tous les baux et droits fonciers pouvant affecter les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional Massif du Sud et décrits à l'Annexe III de l'Entente, incluant notamment les ententes de location de terrain du domaine de l'état et autres qui seront signées en faveur d'EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c.;

QUE soit approuvée, ratifiée et confirmée l'acceptation de la MRC des Etchemins de la délégation par la MRC de Bellechasse de son autorité permettant à la MRC des Etchemins d'émettre la Réserve en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse en faveur de EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c. en date du 1^{er} décembre 2011 pour l'implantation d'un parc éolien sur un terrain d'une superficie approximative de 3342,2 hectares;

QUE soit approuvée, ratifiée et confirmée la signature de Martin Roy, Directeur général adjoint, en tant que représentant dûment autorisé de la MRC des Etchemins permettant à la MRC des Etchemins d'émettre la Réserve en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse;

QUE soit approuvé, ratifié et confirmé (i) le bail de mâts de mesure de vent, intervenu entre la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, et Développement EDF EN Canada inc., le 13 février 2012 (numéro de dossier 310004), et (ii) le bail de mâts de mesure de vent, intervenu entre la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, et Développement EDF EN Canada inc., le 13 février 2012 (numéro de dossier 310005);

QUE soit approuvée, ratifiée et confirmée la signature de Martin Roy, Directeur général adjoint, en tant que représentant dûment autorisé de la MRC des Etchemins permettant à la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, d'émettre (i) le bail de mâts de mesure de vent, intervenu entre la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, et Développement EDF EN Canada inc., le 13 février 2012 (numéro de dossier 310004), et (ii) le bail de mâts de mesure de vent, intervenu entre la MRC des Etchemins, en son nom et comme mandataire de la MRC de Bellechasse, et Développement EDF EN Canada inc., le 13 février 2012 (numéro de dossier 310005);

ET QUE le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général, monsieur Fernand Heppell, agissant seul, soit autorisé à exécuter, signer et remettre, pour et au nom de la MRC des Etchemins et pour et au nom de la MRC de Bellechasse, tous les baux pouvant affecter les terres du domaine de l'État situées dans la zone intensive du Parc régional du Massif du Sud et décrits à l'Annexe III de l'Entente, incluant l'entente de location de terrain du domaine de l'état et autres droits immobiliers pour un poste de transformation de l'énergie, ainsi que tous les baux et toutes les servitudes nécessaires pour le réseau collecteur, les mâts de mesure de vent, les installations éoliennes et de transmission, le bâtiment d'opération et de maintenance et les câbles à fibres optiques, qui seront signés en faveur d'EEN GP Massif du Sud inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de EEN CA Massif du Sud s.e.c.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.4 <u>Technicien en prévention incendie : résolution des municipalités concernées (suivi)</u> :

Compte tenu des congés fériés à l'occasion de la fête de Pâques, peu de résolutions ont présentement été reçues à la MRC, mais il semble que toutes les municipalités concernées auraient adopté le projet de résolution à ce sujet.

9.5 <u>Demandes de contribution</u>:

Les demandes traitées par le comité administratif n'ont pu faire l'objet de recommandations soit parce qu'incomplètes ou à caractère local.

9.6 Politique de santé et sécurité au travail :

2012-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET ET RÉSOLU

QUE la *Politique en matière de prévention de la MRC des Etchemins* relative à la santé et sécurité au travail soit adoptée telle que révisée en date du 19 mars 2012;

ET QUE le préfet soit autorisé à signer la déclaration confirmant l'adhésion à cette Politique révisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 <u>DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COL-</u> <u>LOQUES</u>:

Comité de vitalisation :

Monsieur le maire Gilles Gaudet demande si de nouveaux développements ont eu lieu dans le cadre des démarches du comité de vitalisation auprès des instances gouvernementales. Monsieur le préfet fait part que les derniers dossiers préparés dans le cadre de ces démarches ont été transmis, et qu'un suivi sera fait au cours des prochains jours auprès du bureau de la députée de Bellechasse.

Passion FM:

Monsieur Denis Beaulieu note que le dernier rapport financier mensuel n'a pu être déposé, mais qu'il sera transmis à la MRC dès que possible, tel que déjà demandé suite à l'implication de la MRC dans ce dossier par le biais du Pacte rural.

11.0 <u>ADMINISTRATION</u>:

2012-04-12

11.1 <u>Listes des comptes à payer</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 224 134,67\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

12.0 <u>CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS</u>:

12.1 <u>Direction régionale MAMROT</u>:

Confirmation de l'acceptation de la reddition de compte 2011 et du paiement de 115 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC. Correspondance déposée.

12.2 <u>Pierre Arcand, ministre MDDEP</u>:

Confirmation de l'acceptation du « *Projet connaissances sur les eaux souterraines en Chaudière-Appalaches* » et qu'un montant de 1 200 000\$ sera consacré à la région Chaudière-Appalaches pour ce projet qui se réalisera sur une période de 3 ans. Correspondance déposée.

12.3 Lucie Laflamme dir. gén. CSSSE:

Ayant pris connaissance de notre activité du 5 mai pour les élus municipaux, madame Laflamme fait part aux maires que le CSSSE sera intéressé à une démarche commune suite à diverses initiatives de partenaires qui se font présentement sur le territoire. Correspondance déposée.

12.4 <u>François Duchesneau, prés. Conseil de bassin de la rivière Etchemin</u>:

Demande d'appui à la démarche visant l'augmentation du financement annuel des organismes de bassin versant du Québec et la mise en place de programmes de financement pour la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau. Copie du projet de résolution remise aux membres du Conseil des maires.

2012-04-13 <u>Appui à la démarche des organismes de bassins versant du Québec visant l'augmentation du financement annuel de ces organismes :</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie la démarche des organismes de bassins versant du Québec visant l'augmentation du financement annuel de ces organismes, de telle sorte que le niveau de financement permette aux organismes de bassins versant de jouer adéquatement leur rôle, en fonction de la nature et du niveau de leurs interventions ainsi que du partenariat développé avec leur milieu respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.5 <u>Karine Vachon-Soulard, prés. Comité du 125^e anniversaire de Saint-Prosper</u>:

Remerciements pour l'appui financier de la MRC accordé aux Célébrations du 125^e anniversaire de Saint-Prosper. Correspondance déposée.

12.6 Golden Hope Mines:

Invitation à participer à l'une des réunions d'information que l'entreprise tiendra prochainement. Sur le territoire de la MRC, ces rencontres auront lieu, à compter de 19h30, le 23 avril au Centre civique de Sainte-Justine, le 25 avril au Centre des Arts de Lac-Etchemin et le 27 avril à la Salle paroissiale de Saint-Magloire. Correspondance déposée.

12.7 <u>Isabelle Giasson, Agente – Vie associative et communication, Desjardins, Caisse des Etchemins :</u>

Information à l'intention des maires concernant la série de 5 émissions à caractère culturel *Debout c'est l'été* qui seront diffusées devant public tous les vendredis du 29 juin au 27 juillet 2012. Copie du document d'information remise à chacun des membres du Conseil des maires, et la communication a aussi été transmise aux directions municipales par courriel.

13.0 **VARIA**:

2012-04-14 13.1 <u>Motion de félicitations – CSSSE</u>:

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME,

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'endroit du Centre de santé et de services sociaux des Etchemins pour les résultats obtenus par l'établissement lors de la visite de qualité menée par Agrément Canada et le Conseil québécois d'agrément qui s'est déroulée en février dernier; la note de 96% ayant valu au CSSSE d'obtenir un *Agrément avec mention*, faisant de notre CSSS le premier établissement au Québec à obtenir ce niveau de distinction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.2 <u>Insalubrité morbide</u>:

Monsieur le maire Denis Beaulieu vérifie auprès des autres membres du Conseil des maires leurs pratiques dans le cas de dossier d'insalubrité morbide. Les informations à ce sujet sont partagées entre les membres du Conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Projet Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins :

Suite à une question concernant l'adhésion éventuelle de municipalités des Etchemins à la Chambre de commerce de Bellechasse (qui modifierait son nom pour Bellechasse-Etchemins), l'information actuelle est à l'effet que 5 municipalités ont indiqué qu'elles seraient prêtes à adhérer et 2 autres ont indiqué qu'ils souhaitaient obtenir plus d'information avant de prendre une décision.

2012-04-15 15.0 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER